

IP Aquitaine

Bordeaux • Bayonne •
Pau • Périgueux • Agen •
Mont de Marsan • Dax

*Ce qu'il FO retenir
des instances de proximité*



Compte rendu FO de mars 2026



Pour la direction : Fabrice Goll (Directeur Régional Nouvelle-Aquitaine), Samuel Bignon (DRH), Nathalie Dubois (IRH), Florian Ringuedé (rédacteur en chef), Christine LEHESRAN (coordinatrice numérique) et Franck Weil (chef de centre par intérim).

Pour les RP : Sabrina Corrieri, Violette Del Vecchio, América Lopez, Boris Chague, et Alexis Dumoulin.

Pour les DS : Hervé Morin et Nicolas Pressigout.



Les Représentants de Proximité ont, en préambule, rappelé certains principes du code du travail.

La direction du réseau semble souhaiter encadrer la prise de délégations des RP en imposant des tranches de 4 ou 8 heures. Les RP ont rappelé que, conformément à la loi, l'exercice de leur mandat ne crée aucun lien de subordination avec l'employeur. Par conséquent, la direction ne peut en aucun cas contraindre les élus dans la gestion de leurs délégations, qui restent à leur entière discrétion.

En Aquitaine, aucune demande de ce type n'a été formulée jusqu'à présent, mais les RP ont tenu à préciser qu'ils connaissent parfaitement la loi et qu'ils continueront à l'appliquer. Pour le bon fonctionnement des services, les RP continuent de poser leurs délégations par journée, souvent plusieurs semaines à l'avance, afin de permettre aux organisateurs d'activités d'anticiper les remplacements, alors que la direction prévoit un délai de prévenance de 8 jours. Ils rappellent également que la loi ne fixe aucun délai de prévenance en cas d'urgence, et qu'ils peuvent donc poser leurs délégations le jour même si nécessaire.

Les RP resteront attentifs à toute pression relative à la prise des délégations, que ce soit pour les titulaires ou les suppléants, et veilleront au respect des droits des représentants des salariés.

Point 1 : Expérimentation vidéos verticales

13 CDI et 1 CDD ont candidaté, dont 6 déjà formés.

Les élus regrettent que chaque postulant, choisi ou pas, n'ai pas reçu une réponse.

Une formation d'une journée à Bordeaux (6 participants) a permis de travailler les codes des réseaux sociaux, l'incarnation et l'assemblage. Le format est jugé adapté, mais la durée reste à questionner. Trop courte selon notre avis.

À ce jour, 9 salariés sont formés et doivent être rapidement planifiés pour mise en pratique.

Un dispositif d'envoi de vidéos 9/16 depuis le terrain, sans passer par imédia, est opérationnel, mis en place par P. Mutelet.

Une attention sera portée à l'impact sur la charge de travail de la rédaction en chef numérique, en lien avec l'augmentation des contributeurs.

La direction a présenté une mise à jour du DUER en y intégrant les risques de conflit inter-personnel notamment ; les élus ont transmis leur proposition par mail.

Point 2 : Bilan Social Direct

Florence GUIMARD (Social Direct) a tout d'abord fait un point d'information concernant l'actualité sociale 2025 et 2026 (réforme des retraites, durée et renouvellement des arrêts de travail, congés de naissance, etc...), ensuite, elle a présenté le bilan 2025 de l'activité de Social Direct en Aquitaine.

Ce bilan porte notamment sur les permanences réalisées sur site, les relations avec le service des ressources humaines, les EVL, ainsi que les actions de communication menées autour des différents dispositifs.

Florence GUIMARD à également exposé les thématiques d'accompagnement des salariés par Social Direct au cours de l'année comme par exemple les aidants, les budgets, la constitution de dossiers pour la retraite, la santé, le handicap ou encore le logement.

Au titre de l'année 2025, 5 salariés ont eu recours aux services de Social Direct, contre 10 en 2024, représentant un total de 6 entretiens (10 en 2024). Il est indiqué que la majorité de ces entretiens (environ deux tiers) s'est tenue en distanciel.

Les échanges ont principalement porté sur des problématiques liées au budget (75 %), ainsi qu'à la vie au travail (25 %).

Concernant l'année 2026, la mise en place de nouvelles actions de sensibilisation est envisagée, les thématiques restant à définir. Par ailleurs, l'hypothèse d'un envoi direct par Social Direct d'un courrier de mise à disposition à destination des salariés en arrêt de longue durée est soulevée et demeure en cours d'examen.

Dans son relevé de conclusions, la direction indique que les informations relatives aux prestations d'assistante sociale sont à retrouver sur Monespace.

Voici le lien :

<https://groupefrancetv.sharepoint.com/sites/monespace-services-rh/SitePages/assistance-sociale.aspx>

Point 3 : Organisation et conditions de travail

1) Externalisation du service Maquillage : Bilan après un mois de prestation

Pour rappel, le nouveau marché est en application depuis le 19 janvier 2026.

Le chef de centre indique que ça se passe très bien. Il ajoute qu'un planning des activités a été transmis aux maquilleuses, et des échanges permanents ont été instaurés afin d'améliorer l'organisation de cette activité.

Il précise que concernant la facturation, le paiement n'est plus de 30 jours fin de moi, mais il est désormais immédiat.

Les vacances sont affichées sur la porte du maquillage.

Les créneaux des prestations consacrées aux JT sont affichés afin que l'ensemble des journalistes puisse anticiper leur disponibilité.

Le chef de centre précise également que des doubles de clés ont été faits pour chaque maquilleuse afin d'accéder au matériel.

Les élus ont demandé s'il pouvait y avoir des contraintes.

Le chef de centre a répondu qu'il était possible de s'adapter à la demande.

Les RP ont souligné le fait que certaines régions continuent à fonctionner sans passer par l'appel d'offre d'externalisation du maquillage.

La direction a répondu que c'était une préconisation de la direction centrale qui est appliquée par la direction régionale.

2) Elections municipales :

Une formation a été dispensée en janvier aux journalistes : combien de salariés en ont bénéficié, sur quels critères ont-ils été choisis ?

Quels renforts sont prévus, et dans quels services ? Focus sur le service documentation. Quel dispositif technique et humain sur les débats en plateau et en extérieur ?

Concernant la formation dispensée aux journalistes, la direction a indiqué que 17 journalistes en ont bénéficié les 2 et 3 février.

Les journalistes qui ont suivi cette formation ont été choisis en fonction de leur activité (rédacteurs linéaires, rédacteurs numériques, JRI, présentateurs, et cadres), l'objectif visait à toucher un large panel de métiers et de missions.

La direction a également indiqué que les élections se déroulent à moyens constants sauf pour le service documentation, pour lequel il est prévu 9 jours de renfort entre le 9 et le 24 mars.

Les élus estiment que ce renfort intervient tardivement et que les élections municipales auraient pu être davantage anticipées, au regard de la charge du service. Ils indiquent qu'une « task force » dédiée à la documentation avait été proposée par Paris dès la mi-décembre afin de préparer ces besoins.

Le rédacteur en chef et le directeur précisent ne pas en avoir été informés en amont, ce qui met en évidence un manque de circulation de l'information entre les niveaux central et régional.

Dans ce contexte, les documentalistes de Bordeaux apparaissent comme les seules du réseau à ne pas avoir bénéficié de renforts ou de détachements en amont, ni de l'appui de cette « task force ».

La direction a également précisé qu'un débat extérieur était prévu à Pau, et elle a détaillé les moyens techniques et éditoriaux prévus pour ce débat.

Ces moyens sont :

Moyens techniques : 1 VPTL avec 7 caméras, 1 chargé de Production, 1 cadre technique, 1 scripte, 2 techniciens vidéo, 2 OPS, 3 OPV, 2 éclairagistes, 1 logisticien.

Moyens éditoriaux : 2 journalistes, 1 rédacteur en chef

3) Intrusion sur le site de Bordeaux le 5 février 2026 :

Quelle procédure a été appliquée et quelles mesures de sécurité supplémentaires peuvent-elles être envisagées à l'avenir ?

Voici la réponse de la direction :

« Le 5 février 2026, le poste de sécurité a informé le responsable IMG de la présence de la police à l'arrière du site, repérée via le dispositif de vidéosurveillance. Les forces de l'ordre lui ont signalé qu'ils recherchaient une personne qui s'est introduite sur le site. Celle-ci a été appréhendée peu de temps après sur le parking.

Le dispositif de vidéoprotection et de vidéosurveillance est efficient, la commission Interministérielle de la zone de défense l'a souligné lors de sa dernière visite il y a 2 ans et demi. A ce jour, il n'est pas prévu de renforcer le dispositif de sécurité.»

4) Matinales filmées de France Bleu / ICI :

Quels changements au sein de notre antenne avec l'annonce par la direction de FTV de la fin du contrat avec la société Eden prod ?

La direction a répondu que cette question ne relevait pas de l'instance de proximité d'Aquitaine, mais du CSE réseau, car elle concerne l'ensemble des matinales.

Point 4 : RH

1) Calcul des heures supplémentaires et congés payés

La Cour de cassation, dans un arrêt du 10 septembre 2025, a renforcé les droits des salariés dont le temps de travail est décompté à la semaine, en jugeant que les congés payés ne doivent pas faire obstacle au paiement des heures supplémentaires réellement effectuées sur la même semaine. La direction peut-elle préciser comment cette jurisprudence est prise en compte dans l'entreprise pour

les salariés concernés, tant sur le principe que sur les modalités concrètes de calcul et de paiement des heures supplémentaires ?

Le directeur des ressources humaines indique que le sujet est en cours d'instruction notamment pour ce qui est du paramétrage de nos outils. A ce stade, aucune date de mise en œuvre n'a été communiquée.

2) Réduction de la rémunération des missions d'intérim chef d'édition :

Auparavant, un journaliste qui acceptait de prendre ponctuellement l'édition était rémunéré 25 euros bruts. Depuis janvier la prime d'intérim est forfaitisée à 20 € bruts par jour pour un remplacement (majorée à 30 euros s'il y a mobilité géographique).

Dans la mesure où il s'agit d'un élément substantiel, pourquoi les salariés n'ont-ils pas été informés. Quelle est la raison de cette réduction de 20% ? Est-ce une décision nationale ou régionale ?

Le directeur des ressources humaines a répondu aux élus qu'aucun changement de montant n'est intervenu depuis janvier 2026. La prime d'intérim « à l'acte », versée pour des missions courtes, s'élève à 20 € par jour. Ce montant est inchangé depuis au moins septembre 2021.

3) PARSI 2026 :

Calendrier, modalités organisationnelles et financières des comités des salaires en Aquitaine.

Le directeur des ressources humaines explique aux élus que les réunions de NAO sont en cours.

Il précise que les directions opérationnelles ne seront informées du montant de leurs enveloppes qu'à la mi-mars. À compter de cette échéance, les managers seront en mesure d'élaborer des propositions, les arbitrages définitifs devant intervenir à la mi-mai, en vue d'une prise en compte sur la paie de juin.

Les comités locaux des salaires sont appelés à se tenir entre le 18 mars et le 30 avril. En Aquitaine, le comité des salaires est fixé au 24 mars à 10 heures.

La direction précise que les modalités d'organisation de ces comités demeurent régies par les dispositions de l'accord collectif de 2013.

Point 5 : Emploi

1) Poste de rédacteur gelé à Bayonne :

Suite au courrier de l'ensemble des salariés de Bayonne, les RP demandent à faire un point sur le taux d'absentéisme et les arrêts maladie dans ce service. Ils demandent à la direction de fournir aux RP le nombre d'arrêts maladie (longs et courts) avec le nombre de jours d'arrêts, le nombre d'accidents du travail par année depuis 2021 ainsi que le taux d'absentéisme depuis juin 2021. En effet, en juin 2021, les représentants du personnel d'Aquitaine avaient déjà alerté la direction face à un nombre conséquent de salariés absents, notamment à la locale de Bayonne en dénombant alors 8 arrêts maladie sur 1 mois. Les RP estiment que ce courrier est un nouvel indicateur d'alerte et souhaitent objectiver la situation dénoncée par les salariés du service.

Concernant le poste de rédacteur vacant depuis le 31 janvier, quel choix a fait la direction sur son remplacement ou non ?

Si elle a fait le choix du non-remplacement : quelle analyse du report de la charge de travail sur le collectif a-t-elle fait ? Quelle évaluation des risques ? Et de quelle manière a-t-elle fait la mise à jour du DUERP ? Quel plan de réorganisation du travail la direction va-t-elle mettre en place ?

Un second poste de rédacteur sera vacant au 31 mai. Il n'y aurait donc plus que 3 rédacteurs titulaires dans cette locale. Quel avenir pour ce second poste ?

Le directeur régional indique tout d'abord aux élus que le second poste n'est pas d'actualité.

Concernant le poste vacant, il précise que compte tenu de la notification budgétaire reçue, le poste vacant depuis le 1er février 2026 fera l'objet d'une demande de publication dans les semaines qui viennent.

Pour les élus, la publication de ce poste est un véritable soulagement.

La direction a ensuite détaillé les chiffres de l'absentéisme et des déclarations d'accidents du travail pour Bayonne.

Les déclarations d'accidents du travail ou de trajet :

2021 : 1 accident du travail (0 jour d'arrêt)

2022 : 3 accidents du travail (0 jour d'arrêt)

2023 : 1 accident du travail (100 jours d'arrêt) 2024 : 5 accidents du travail (8 jours d'arrêt pour 1 AT) et 1 accident de trajet (0 jour d'arrêt)

2025 : 2 accidents du travail (1 jour d'arrêt pour 1 AT)

Taux d'absentéisme à Bayonne :

2021 : 8,68% (uniquement maladie)

2022 : 6,13% (uniquement maladie)

2023 : 10,48% (5% en maladie, 1,83% en AT, et 3,65% en maladie professionnelle)

2024 : 2,98% (1,3% en maladie et 1,68% en maladie professionnelle)

2025 : 3,44% (3,42% en maladie et 0,02% en AT)

Pour rappel, pour l'Aquitaine :

2021 : 7,9%

2022 : 7,56%

2023 : 8,39%

2024 : 7,44%

2025 : 6,75%

2) Mouvements et postes à pourvoir en Aquitaine :

Aude Sillans a été nommée rédactrice en chef adjointe à Bordeaux.

Nathalie Bauer est détachée pour une durée de 6 mois comme administratrice de production.

Prochaine réunion le 1er avril
Vos élus, Marianne Caussade et Alexis Dumoulin.

